

## Déclarations mensuelles du mois d'avril 2026 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/05/2026

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois d'avril 2026, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
<b>Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité</b>			
Date de démarrage du programme	15/07/2025	10/04/2026	
Date d'échéance du programme	15/01/2027	09/10/2027	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	374 MAD	170 MAD	
Cours minimum de vente	201 MAD	78 MAD	
<b>Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité</b>			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	1.570.821	125.475	69.798
	0,773%	195.273 0,022%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	<b>127.688</b> (116 688 dans le cadre du CL)	<b>96.223</b> (61 741 dans le cadre du CL)	<b>559</b>
Cours moyen pondéré à l'achat	248,34 MAD	94,89 MAD	9,41 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	<b>146.934</b> (146 934 dans le cadre du CL)	<b>102.237</b> (73 441 dans le cadre du CL)	<b>1.956</b>
Cours moyen pondéré à la vente	251,98 MAD	95,69 MAD	9,56 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	1.551.575	119.461	68.401
	0,763%	187.862 0,021%	

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité